Réglement graphique (se référer au réglement litérral)

- Périmètre du lotissement
- Polygone d'implantation
  Les constructions devront être implantées à l'intérieur des polygones d'implantation, conformément aux dispositions du plan de composition du lotissement
- Zone d'accroche obligatoire
- Sens de faîtage obligatoire
- Placette d'entrée de lot figée (5m de large x 6m minimum de profondeur)
- Ligne de mur obligatoire
- Clôture de type Haie

Bordures – Revêtements

- Bordure béton P1 (en chaînage)
- Bordure granit 15x25
- Caniveau pavés granit 2 rangs
- Longrine béton
- 89.88 Côte voirie
- 1.0% Pente voirie
- Enrobé noir
- Pavés béton à joints engazonnés
- Béton balayé
- Espaces verts
- Arbres plantés dans le cadre de l'aménagement

COUPE A-A'

Atelier du MARAIS
PAYSAGE URBANISME

Combourg

Commune:
Combourg (35)

Objet:
Lotissement "Quartier Saint-Joseph"

Phase:
PERMIS D'AMENAGER

Echelle	Titre du plan
1/250	PA 4–Plan de compsotion PA 5–Coupes

Ind :	Etabli par :	Objets de la révision:	Date :
A	D.Despas	Edition initiale	14/04/22
B		B	
C		C	

ATELIER DU MARAIS S.A.S au capital de 349 000€– BP 50128 – 35301 FOUGERES CEDEX
02 99 97 23 72 – 02 99 97 29 86 – www.ateliersdumarais.org
RCS RENNES – Siret : 797 799 624 00011 APE : 7111Z N° intracommunautaire : FR 29 797799624